



Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 051

Désignation des représentants de la Communauté au sein du Comité Social Territorial (CST)

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_051-DE

Dans le prolongement des élections municipales des 15 et 22 mars derniers, il convient de renouveler les représentants de la collectivité au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée.

Pour le comité social territorial placé auprès de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, les membres représentant la collectivité sont désignés parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité.

Les membres du comité social territorial représentant la Communauté de communes Creuse Grand Sud forment, avec le président du comité, le collège des représentants de la collectivité.

Le nombre de membres du collège des représentants de la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour le comité social territorial est fixé à **4 titulaires et 4 suppléants** (délibération N°2022-068 du 1er juin 2022).

La Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du CST. Elle est également composée de deux collèges. La Formation Spécialisée est composée des membres élus du comité social territorial.

La durée du mandat des membres du collège des représentants de la Communauté de communes Creuse Grand Sud correspond à la durée de leur mandat électif ou à la durée de l'exercice de leur fonction.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER** au sein de l'organe délibérant les membres du collège des représentants de Creuse Grand Sud à son Comité Social Territorial, suivants :
 - **Titulaires :** Valérie BERTIN, Didier TERNAT, Cynthia VELLEINE, Yves ORLIANGES.
 - **Suppléants :** Isabelle RAPINAT, Denis FOUREAU, Marina BONIFAS, Olivier CAGNON.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_051-DE